

L'instituteur laïque producteur d'archives ethnographiques

Florence Galli-Dupis
Lahic/IIAC (UMR 8177, CNRS-EHESS)

Carcassonne, Ethnopôle Garae, mardi 27 novembre 2007

Il est un paradoxe qui dans l'absolu surgit d'emblée à l'évocation de ce seul titre. Comment les instituteurs de l'école de Jules Ferry, les fameux « hussards noirs de la République » décrits par Charles Péguy (1873-1914) :

« Nos jeunes maîtres étaient beaux comme des hussards noirs. Sveltes ; sévères ; sanglés. Sérieux, et un peu tremblants de leur précocité, de leur soudaine omnipotence. Un long pantalon noir, mais, je pense, avec un liséré violet. Le violet n'est pas seulement la couleur des évêques, il est aussi la couleur de l'enseignement primaire. [eh oui, l'encre violette !](...) Cet uniforme civil était une sorte d'uniforme militaire encore plus sévère, encore plus militaire, étant un uniforme civique ». Charles Péguy – Extrait de *L'Argent*, 16 février 1913, soit un an avant sa mort.

Comment les hussards de la République donc, représentants du modèle unitaire républicain national pouvaient-ils s'intéresser au folklore, aux choses du terroir et être en quelque sorte des spécialistes des particularités locales du milieu où ils enseignent ?

Il y a à cette question plusieurs réponses.

Dans les années 1870, suite à la défaite française face aux troupes prussiennes, la France est consciente qu'elle a perdu sa suprématie européenne. Elle va donc en un premier temps essayer d'analyser les raisons de ce qu'on a appelé « le désastre de Sedan » et chercher à expliquer la supériorité du vainqueur. Très vite on comprend que cette supériorité prend sa source dans l'éducation du peuple et tout particulièrement dans la qualité de l'enseignement de l'histoire et de la géographie locales.

Michel Bréal, linguiste et pédagogue, (il est allé étudier à Berlin dans les années 1850, et fut envoyé en voyage d'études dans les écoles allemandes en 1873 par Jules Simon, alors ministre de l'Instruction). Michel Bréal donc n'en fait pas mystère lorsqu'il écrit dans *Quelques mots sur l'instruction publique en France* en 1872, donc après la défaite :

« Le Français est célèbre en Europe pour son ignorance de la géographie (p. 85) (...) Nous avons trop vu dans la dernière guerre les avantages de ce genre d'instruction pour qu'il soit nécessaire d'y insister. (90-91) Nos soldats, ne comprenant point d'où (91) venait la science topographique de l'ennemi, s'acharnait à poursuivre des espions imaginaires. Mais (...) chaque sous-officier prussien, en consultant sa carte, connaissait mieux le pays que la plupart des habitants (...) C'est ainsi qu'il faut instruire nos jeunes Français ».

C'est extrait du chapitre « Géographie et histoire » dont Bréal déclare :

« De ces deux enseignements, nécessaires l'un et l'autre, le plus indispensable, selon nous, c'est encore la géographie. C'est aussi celui qui doit être donné le premier : apprenons à connaître la maison que nous habitons avant de chercher à savoir qui nous y a précédés et qui l'a construite ». (p. 85).

Et il encourage l'instituteur à (je le cite toujours, p. 66) « s'intéresser au passé du pays. Ainsi dit-il, au lieu d'être un étranger parmi les paysans, au lieu de représenter une culture officielle

toujours suspecte, il (l'instituteur) deviendra le vrai représentant de la commune, celui qui en saura le mieux l'histoire, et qui, dans les contestations de mots ou de choses, sera consulté comme le dépositaire de la tradition et comme le savant du canton ».

Or, pour enseigner l'histoire et la géographie du lieu, encore faut-il que l'instituteur les connaisse. Etant entendu qu'il faut partir de l'échelon le plus modeste du particulier, le village pour parvenir à embrasser le général, le pays tout entier.

Michel Bréal, encore lui, écrivait, toujours dans quelques mots sur l'instruction publique en France :

« Je voudrais que l'enseignement géographique prît pour point de départ le lieu même que l'enfant habite (p. 88), (...) (p. 92) Quand les enfants connaîtront ce qu'au-delà du Rhin on nomme la « patrie étroite » [traduction littérale du mot allemand « Heimat » qui n'eut pas de succès vu sa connotation péjorative en français, on lui préféra « petite patrie », expression très usitée pendant la 3^e République], le moment sera venu de leur montrer la grande patrie. (...) chaque partie de la France contribue à la grandeur et à la prospérité de l'ensemble (p. 92) ».

A noter que presque 40 ans plus tard, ce mouvement en faveur de la géographie n'empêchera pas le ministre de l'Instruction, Maurice Faure, de déplorer de la même façon que Bréal l'ignorance des Français en matière de géographie. C'est la fameuse circulaire du 25 février 1911 adressée aux recteurs d'académies pour encourager les instituteurs à enseigner l'histoire et la géographie locales :

Je vous en cite un extrait :

« C'est un fait malheureusement trop certain que la plupart des élèves et un trop grand nombre des Français ignorent presque entièrement tout ce qui a trait à la géographie et à l'histoire de la commune, du département où ils sont nés et de l'ancienne province dont ce département faisait partie avant la Révolution. Il y aurait cependant le plus sérieux avantage à ce que tous connussent bien la physionomie particulière de la terre natale, ses ressources, les coutumes et les mœurs de ses habitants, leurs traditions, contes, proverbes, légendes, le rôle qu'elle a joué dans le passé, les citoyens éminents qu'elle a enfantés. (...) On est d'autant plus attaché à son pays qu'on a de plus nombreuses raisons de l'aimer, de s'y sentir en quelque sorte solidaire des générations disparues, et l'amour du sol natal, comme je le disais à la Chambre des Députés, est le plus solide fondement de l'amour de la patrie. »

Nous sommes là au début de l'année 1911.

Mais il n'empêche que dès les années 1880, un mouvement général en faveur de la géographie se fait jour, que ce soit dans l'enseignement, puisque la géographie est enseignée à l'Ecole normale, ou que ce soit par l'éclosion de sociétés savantes de géographie très actives qui n'hésitent pas à solliciter les instituteurs.

(Petite parenthèse en ce qui concerne les sociétés savantes de géographie, il faut savoir que jusqu'aux années 1880, seule la Société de Géographie de Paris existe en France, fondée en 1821, c'est la plus ancienne en Europe, est la seule en France jusqu'aux années 1880).

Mais pour en revenir aux liens qui se nouent entre l'enseignement de la géographie locale à l'école et les sociétés de géographie, n'oublions pas qu'à l'époque, l'instituteur fait aussi office de secrétaire de mairie et en tant que tel, non seulement il veille sur les archives communales, mais aussi sur le cadastre, il est donc des mieux placés pour répondre aux sollicitations d'érudition locale des sociétés savantes, qu'elles concernent l'histoire locale ou la géographie locale.

Je vous citerai à propos de cette fonction de secrétaire de mairie un article publié par la Revue de l'Enseignement Primaire en 1918 (n° 7, p. 34-35), et justement intitulé : "La mairie-école et l'instituteur-secrétaire de mairie", dans lequel l'auteur, répondant au nom de Laurin écrit :

« Dans l'esprit du paysan de France les deux fonctions sont indissolublement associées ; la charge de secrétaire de mairie est l'extension naturelle de la fonction de l'instituteur. C'est par l'une et par l'autre que la démocratie s'est implantée solidement dans les milieux ruraux, que l'idée républicaine, d'abord accueillie avec réserves, et même avec hostilité, est devenue familière, et que la vie laïque a pu rayonner dans un pays aux si fortes traditions catholiques ».

En effet, les années 1880, années des lois scolaires de Jules Ferry, ont vu la conversion du maître de l'école du village en fonctionnaire d'Etat, le libérant ainsi de l'emprise du maire et du curé.

L'article « Instituteur » daté de 1882 du Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire de Ferdinand Buisson est éclairant à ce sujet : (1^{ère} éd. Du Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire en 4 vol. 1882-1887 chez Hachette ; réédition de 1911 = Nouveau dictionnaire de pédagogie)

Je vous en lis un extrait :

« De quelque façon qu'il soit nommé, il (l'instituteur) le sera non plus par les autorités locales, mais directement par une autorité centrale ; il n'est déjà plus dans la dépendance, ni du conseil municipal, ni du château, ni de l'église ».

(Petite parenthèse sur Ferdinand Buisson (1841-1932), agrégé de philosophie et républicain, il sera nommé inspecteur de l'enseignement primaire à Paris par le ministre de l'instruction publique du gouvernement Thiers, Jules Simon. Et il est l'un des principaux inspirateurs des réformes scolaires de la III^e République)

Pour achever cette mise en place de la problématique, je reviendrais brièvement sur un point « litigieux » pour reprendre le terme employé par l'historienne Mona Ozouf, qui est le problème de la langue à l'école et que l'on peut schématiquement poser comme celui des rapports entre une langue régionale parlée et une langue nationale enseignée, l'école étant l'instance de l'unification de la langue par excellence.

Les occitanophones ont tous en mémoire, hormis l'interdiction absolue de parler patois à l'école, le fameux « signe, signal, symbole ou sabot » qui passe en classe d'élève à élève chaque fois que l'un deux parle patois dans l'enceinte de l'école.

Or le linguiste et pédagogue Michel Bréal, dont je vous ai déjà parlé, surnommé « l'ami des patois », préconisait dès 1872 de se servir des idiomes locaux pour apprendre la langue nationale. J'en veux pour preuve cette nouvelle citation de Quelques mots sur l'instruction publique en France, p. 60 :

« Loin de nuire à l'étude du français, le patois en est le plus utile auxiliaire, et il ne sera pas difficile de démontrer que là où il existe un patois, l'enseignement grammatical (...) devient aussitôt plus intéressant et plus solide ».

Il reprendra cette idée dans une conférence prononcée en 1881 à l'école normale supérieure de Fontenay-aux-Roses, conférence qu'il a intitulée « De l'enseignement du français à l'école primaire » et qu'il termine par une partie sur, je le cite, « le rôle du patois dans la langue française » dans laquelle il va jusqu'à déclarer :

« Il y aurait du danger à inspirer aux enfants du mépris pour la langue populaire, pour celle dont se servent leurs parents ; il y a là une question de respect et, pour ainsi dire, de moralité (...). Et de poursuivre par (je le cite encore) « dans bien des cas, on peut se servir des patois pour

enseigner le français d'une manière très simple. ». Bréal se prévalait en effet du principe pédagogique élémentaire qu'il faut toujours « partir du connu pour initier à l'inconnu ».

A noter que les idées pédagogiques de Bréal seront reprises et développées par le félibre Joseph Aurouze en 1907, dans le tome II de son Histoire critique de la Renaissance méridionale au XIXe siècle, tome II intitulé « La Pédagogie régionaliste ».

Soit dit en passant, l'exemplaire de la Bibliothèque municipale de Toulouse présente la dédicace manuscrite suivante :

« A Monsieur Antonin Perbosc le vaillant créateur des Sociétés traditionnistes ».

Dédicace suivie des mots suivants :

« Qu'ai-je dit ?

Ce que vous avez fait »

Signé Aurouze

Je préciserai très rapidement que les autorités gouvernementales approuvent et même encouragent ces activités extrascolaires des maîtres et j'en veux pour preuve la création en 1911 de la Société des Etudes locales de l'enseignement public, sous l'impulsion du ministre de l'Instruction publique, Maurice Faure, déjà vu, Société créée dans le but justement « d'encourager les études d'intérêt local et l'adaptation des résultats de ces études à l'enseignement ».

Ses objectifs sont de mieux armer les instituteurs et institutrices à répondre aux diverses demandes en matière d'érudition locale.

Ses activités consistent à « publier des bibliographies critiques d'histoire, de folklore, de géographie, de philologie régionale », etc. sous l'égide d'archivistes, bibliothécaires et des universitaires.

La société dont le siège est à Paris se subdivise très vite en sections locales à l'échelle départementale et comptera à la veille de la Première Guerre mondiale plus de 30 sections et plus de 4000 adhérents.

Je passe sur cette société qui ne survécut pas à la Première Guerre, en tout cas pour la Société centrale de Paris, alors que certaines sections locales ont réapparu après guerre sous forme de sociétés savantes à part entière, comme la Société gersoise d'études locales ressuscitée de 1922 à 1934. Ou la Société bourbonnaise des études locales qui existe toujours à Moulins dans l'Allier.

Arrivée à ce stade de mon exposé, nous voyons mieux se dessiner la figure de l'instituteur de la IIIe république dont on peut ainsi résumer les grands traits :

- Un fonctionnaire qui ne quitte pas le périmètre de sa petite patrie
- Un intermédiaire entre l'autorité gouvernementale et le peuple
- Un pédagogue éclairé sur les avantages d'exploiter la diversité des connaissances locales, qu'elles soient linguistiques, géographiques ou historiques, pour mieux enseigner l'unité de la grande patrie.
- Un spécialiste d'érudition locale

Rien d'étonnant donc à ce que l'instituteur soit le destinataire privilégié des multiples entreprises de connaissance du local par le pouvoir central, et donc indirectement un producteur de sources ethnographiques des plus intéressantes.

Je vous en citerais quelques unes rapidement pour exemple et par ordre chronologique :

1) En 1867, l'Académie de Stanislas (fondée en 1750) est à l'origine d'une grande enquête sur les patois dans les départements lorrains par le biais des inspections académiques.

2) En 1881, l'Académie des Sciences, Belles lettres et Arts de Clermont entreprend une enquête sur « la géographie ancienne du département du Puy-de-Dôme ». Il s'agissait d'étudier les lieux-dits et leur étymologie. Un questionnaire a été adressé dans toutes les communes « à MM. les Instituteurs, qui étaient naturellement désignés comme ses collaborateurs, puisqu'ils sont eux-mêmes chargés d'étudier le pays où ils résident, et que la géographie de chaque commune est la première qu'ils doivent enseigner aux enfants ». Bulletin départemental de l'Instruction publique, 1881, p. 44-45.

3) L'enquête Julien Sacaze de 1887

Le point de départ de l' « enquête de linguistique et toponymie des Pyrénées » est l'Exposition nationale de 1887 qui se déroula à Toulouse du 15 mai au 15 octobre 1887. Dans le cadre de cette exposition essentiellement industrielle, agricole et artistique, la ville de Toulouse avait créé une section spéciale pour une exposition pyrénéenne. C'est dans le cadre de la géographie historique de cette section pyrénéenne que Julien Sacaze (1847-1889), avocat à Saint-Gaudens mais surtout archéologue et épigraphiste, choisit de réaliser cette enquête linguistique.

Pour ce faire il envoie une lettre circulaire à tous les instituteurs des huit départements de la région pyrénéenne. Sont ainsi concernés les Pyrénées-Orientales, l'Aude, l'Ariège, la Haute-Garonne, le Gers, les Hautes-Pyrénées, les Basses-Pyrénées et les Landes.

Il s'agit, pour la partie linguistique, de traduire deux textes : "la légende de Barbazan" (publiée par Eugène Cordier en 1855 dans *Les légendes des Hautes Pyrénées*, [pp.16-24, chapitre Dieu et les lacs (lac de Lourdes et de Lhéou), Lourdes : imprimerie Cazenave, 1855] et "la légende de Tantugou" que Julien Sacaze avait lui-même collectée et publiée dans la *Revue de Comminges*, tome III, 1887, pp.116-118), « Le dieu Tantugou. Légende du pays de Luchon », en texte patois et traduction littérale).

Pour la partie toponymique, il s'agissait de dresser la liste de tous les noms de lieux de la commune en idiome local et en français et de les porter sur une carte de la commune.

Résultat : un recueil de 35 volumes in-quarto totalisant plus de 14500 feuillets, déposés le 3 novembre 1887 à la Bibliothèque municipale de Toulouse par Julien Sacaze lui-même. Le 35e volume, dit volume complémentaire, renferme les réponses des membres de la Société des études du Comminges, invités par Julien Sacaze à participer comme "spécialistes ou amateurs de notre vieil idiome".

On peut connaître le sentiment de Julien Sacaze sur cette vaste entreprise en consultant les actes du Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements qui s'est tenu à la Sorbonne en 1889. Julien Sacaze la commente en ces termes : « *par sa nature même, et surtout à cause du grand nombre de collaborateurs appelés de toutes parts et sans préparation à y concourir, ce vaste recueil est loin d'être parfait ; mais il rendra sûrement des services aux linguistes, aux ethnographes, aux géographes qui le consulteront* » (*Revue des Pyrénées*, 1889, p.400).

C'est d'ailleurs dans les pages de cette *Revue des Pyrénées* (dont il est l'un des fondateurs en 1888), que Julien Sacaze publiera des échantillons de son enquête. Par deux fois il livrera à ses lecteurs ce qu'il appelait des "Spécimens comparatifs des idiomes pyrénéens", spécimens empruntés pour quelques-uns au *Recueil de linguistique et de toponymie des Pyrénées* qu'il décrit et analyse comme suit :

"Ce recueil manuscrit, conservé dans la Bibliothèque publique de la ville de Toulouse, forme trente-cinq volumes in-4°. Il a été composé, en 1887, par MM. les instituteurs et par quelques collaborateurs bénévoles, à l'Exposition internationale de Toulouse. Nous en avons extrait les spécimens que nous publions aujourd'hui, et, s'il y a lieu, nous continuerons de puiser à cette source, avec réserve, d'ailleurs. La partie relative à la toponymie de chacune des communes des départements pyrénéens contient souvent des indications précieuses ; nous en ferons notre profit. Quant aux traductions, il en est plusieurs de bonnes, plusieurs aussi de médiocres. Il existe, dans les idiomes du Midi, une infinité de sons que le français ne possède pas, et, pour rendre ces sons, on n'a pas établi un système unique de transcription. En tenant compte des nombreuses difficultés d'une telle œuvre, exécutée en un mois, sous notre seule direction, dans trois mille quatre cent cinquante communes, le travail paraît assez satisfaisant ; son utilité deviendra de plus en plus grande, au fur et à mesure que nos vieux idiomes, battus en brèche par la langue française, iront s'altérant et se perdant, et que les noms de lieux se corrompent eux-mêmes au point de ne plus avoir leur signification première (...)"

La deuxième série des spécimens comparatifs des idiomes pyrénéens paraîtra juste après la mort de Julien Sacaze survenue en 1889.

Julien Sacaze a lui-même perçu les failles de son entreprise, la principale résidant dans l'absence d'utilisation d'un outil de transcription phonétique. On sait que l'alphabet phonétique international (API) fut élaboré à partir de 1888, donc trop tard pour Sacaze, il existait bien déjà l'alphabet phonétique composé par l'abbé Rousselot, publié en 1887 dans le 1er numéro de la *Revue des patois gallo-romans*, (revue lancée par Jules Gilliéron et Rousselot) mais, en admettant que Sacaze en ait eu connaissance, son utilisation semblait difficile à imposer aux correspondants. Sa démarche relève donc davantage de la linguistique historique que de la dialectologie.

Le *Recueil de linguistique et de toponymie des Pyrénées* est consultable à la Bibliothèque municipale de Toulouse, Section du patrimoine écrit (fonds des manuscrits). Cote 1110 à 1144. Mais l'ensemble des réponses manuscrites qui composent ces 35 volumes ayant été microfilmées, seuls les microfilms sont consultables par le public.

A noter également que le Centre historique des Archives nationales (CHAN), à Paris, possède aussi le "*Recueil Sacaze*" sous forme microfilmée. Cote 289 MI 1 à 27.

Certaines données de ce fonds linguistique ont été exploitées au XXe siècle, comme en témoignent les deux publications suivantes :

-1960-1961, *Petit atlas linguistique basque français "Sacaze"* publié par Jacques Allières, avec 68 cartes.

Voici comment l'auteur, Jacques Allières (1929-2000), le présentait : "les documents mis à profit [ceux du recueil Sacaze] ne présentent aucunement, étant donnée la façon dont ils ont été établis et rassemblés, les caractères d'authenticité et de sincérité qu'exige la dialectologie moderne ; il n'en reste pas moins qu'une certaine image du domaine dialectal basque français se dégage de ces cartes, et c'est l'essentiel." (Via Domitia VIII, décembre 1961, p. 82).

- 1986, *Atlas linguistique « Sacaze » des confins catalano-languedociens* / Georges J. Costa, St Estève, Société des professeurs de catalan, 131 p. + 267 cartes.

- 2003, *Atlas linguistique de l'Ariège, selon l'enquête Julien Sacaze (1887)* / Jordi Ensergueix. Pamiers (09), Institut d'études occitanes d'Ariège, 356p., cartes.

4) J'aborderai également l'Enquête Bourciez et son recueil des idiomes de la région gasconne de 1895.

Ce recueil avait été envoyé à l'exposition de Bordeaux de 1895 et présentait des spécimens des patois parlés dans tous les villages de la région pyrénéenne. Pour obtenir ce résultat, le linguiste Edouard Bourciez, professeur à l'université de Bordeaux et initiateur de l'entreprise, avait envoyé à tous les instituteurs de la région concernée, par l'intermédiaire du Recteur et des inspecteurs d'académie, une paraphrase de la Parabole de l'enfant prodigue à traduire dans l'idiome local.

Résultats, 17 volumes de manuscrits déposés à la bibliothèque universitaire de Bordeaux 3, chaque instituteur ayant retranscrit la Parabole sur 3 pages, ce fonds représente plus de 13 000 pages (13 332 exactement)

Simple rappel, c'est cette même Parabole qui servit pour l'enquête de Coquebert de Montbret sur les dialectes de l'Empire pour le bureau de la statistique. D'autre part, Nicole Belmont signale dans son introduction à « *Aux sources de l'ethnologie de la France. L'académie celtique*, (CTHS, 1995, introduction, p. 14, note 11 : qu' « un volume de la Société des Antiquaires (VI, 1824) est presque entièrement consacré à des traductions de la Parabole de l'enfant prodigue en dialectes, patois et idiomes de diverses régions de France. Ce texte avait été choisi en raison de la « juste étendue et de la simplicité de la plupart des expressions quelle renferme ».

5) Je vous dirais également quelques mots de « l'Enquête sur l'art, la littérature, les traditions populaires de la province du Rouergue » (1897-1902) (dont nous a parlé l'an dernier Jean Delmas, directeur des AD de l'Aveyron et conservateur du musée du Rouergue)

C'est la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, fondée à Rodez en 1836, qui lance de 1897 à 1902 une grande enquête sur le folklore sur la proposition de l'archéologue préhistorien toulousain Emile Cartailhac, de souche aveyronnaise.

Les objectifs de cette enquête sont de recueillir (je cite Marius Constans, professeur de Lettres au lycée de Rodez qui prend le relais de Cartailhac pour réaliser l'entreprise), les objectifs de cette enquête sont donc de recueillir « tout ce qui concerne nos vieilles chansons, nos légendes, nos dictons, d'après les traditions populaires ou les documents » et (je cite toujours) « Ces études doivent pouvoir permettre de reconstituer l'état d'esprit des populations primitives, de remonter à l'origine des civilisations, des religions et des lois ».

Il ne faut pas oublier que Cartailhac est l'auteur de « L'Age de la pierre dans les souvenirs et les superstitions populaires », publié en 1878 et des « Documents modernes sur la linguistique du Languedoc en 1884.

Fin 1897, 2 questionnaires sont publiés dans le Bulletin de l'Instruction publique du département et dans la Revue religieuse, pour ainsi être diffusés pour auprès des curés et des instituteurs et institutrices.

Le 1^{er} questionnaire porte sur (je cite) « le matériel et les usages de la vie, l'autre sur les chants, poésies, contes et légendes ».

En 1899 on sait qu'un premier prix est attribué à M. Calmettes, instituteur à Villefranche, pour ses réponses sur la région de Villeneuve, 1^{er} prix qui fut attribué en 1901 à M. Julien, instituteur. Ce qui s'appelle communément « L'enquête Julien », réalisée en 1900, primée en 1901, a été publiée dans les Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron en 1958.

6) L'enquête lancée en **1902** par la vieille Académie Florimontane d'Annecy (fondée en 1607) sur les parlars savoyards, dont il faudrait retrouver le fonds aux Archives départementales de la Haute-Savoie.

7) **Enfin**, je mentionnerais au hasard des publications d'importance, réalisées grâce à la contribution d'instituteurs comme par exemple la somme intitulée « Traditions, coutumes, légendes et contes des Ardennes comparées avec les traditions, légendes et contes des divers pays », publié à Charleville, par Albert Meyrac (imprimerie du Petit Ardennais), en 1890, et qui compte pas moins de 600p. (VII-589p.).

Ou encore « Anciens us, coutumes, légendes, superstitions, préjugés, etc. du département de la Meuse » publié par Henri Labourasse dans les Mémoires de la Société des Lettres de Bar-le-Duc en 1902 et qui fait 225p.

8) Je laisse volontairement de côté les exemples individuels puisque certains vous seront présentés par nos intervenants au cours de la journée

Je conclurais par un témoignage d'Arnold Van Gennep, lorsqu'il écrivait dans son introduction au Manuel de folklore français contemporain qu'il entreprend en 1932 et dont la 1^{ère} édition date de 1943, (avant d'être réédité sous le titre Le Folklore français dans la collection Bouquins (Intro de Van Gennep, vol. 1, p. 59) :

Je le cite :

«Aux instituteurs (...) s'applique la règle » [suivante] : «s'ils enseignent dans leur village natal, ou à proximité, leur témoignage peut être absolument parfait ; si l'administration les a déplacés de côté et d'autre, il suffit de leur demander d'établir une comparaison entre ce qu'ils ont su et fait pendant leur enfance et ce que font les habitants du village où ils enseignent.»(...°)

Et plus loin,

«Le fait important est au surplus que les instituteurs et les institutrices sortent, en grande majorité, du milieu rural et ont été dressés à écrire avec précision ; ils sont donc plus aptes que n'importe quelle autre partie de la population, pour peu, comme c'est le cas depuis une vingtaine d'années, qu'ils veuillent rester en contact avec le « peuple », à entreprendre de bonnes enquêtes ; sans compter que, par leur situation morale et leur activité comme secrétaire de mairie, ils peuvent les conduire sans susciter d'oppositions ni de suspicions. »

Cette dernière citation de Van Gennep résume parfaitement tout ce que je viens de vous dire, et pose avec justesse la caractéristique essentielle de nos maîtres d'école de la III^e République, le fait qu'ils soient détenteurs d'une double culture, la culture orale de leurs origines et la culture écrite de leur formation. Ce qui les pose comme intermédiaires parfaits entre le populaire et le savant. D'où une sollicitation permanente par les milieux savants pour enquêter sur le folklore, et une propension à produire des documents ethnographiques dont il suffit de retrouver la trace...